

région du Golfe du Maine: cit s'il n'en tenant qu'à eux, les pêcheurs garderaient les eaux ouvertes entre les deux pays. Nous nous entendons bien avec les Canadiens. Depuis toujours, nous avons pêché les uns et les autres dans les eaux de l'autre pays et nous nous sommes entraïdés. La seule rivalité que nous ayons connue, c'est pour le nombre de poissons capturés fincit. (Compass Point, National Geographic Society, 28 December 1983.)

Monsieur le Président, la frontière proposée par le Canada pour la région du Golfe du Maine est une frontière raisonnable et équilibrée dont les origines remontent à 1964. Elle résulte de l'application du droit à la géographie. Son caractère équitable est confirmé par des circonstances pertinentes non géographiques qui s'enracinent dans des principes juridiques propres aux zones à délimiter. La conduite des parties elles-mêmes atteste de ces faits. Et la tradition de coopération entre les parties est l'assise la plus solide pour la gestion rationnelle d'une gamme de ressources. Qui seront inévitablement divisées par quelque frontière Maritime unique que la Cour pourra établir dans sa sagesse.

Monsieur le Président, Messieurs de la Cour, je vous remercie de la courtoisie que vous m'avez montrée en m'écoutant de façon aussi patiente aujourd'hui. Je cède maintenant la parole à l'agent du Canada.